

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/513 du 19/12/86
INTERPPS, DGFP, DGPCE.

Portant intégration et nomination de certains
Candidats sortis de l'Ecole Nationale d'Admi-
nistration et de Magistrature (E.N.A.M), dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers - SAF -
(Trésor), en tête MALLIE (Paul.)

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 07/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984, portant modification de certaines dis-
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/247 du 26.7.1971, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres Sédentaires de la catégorie A du Trésor et les
règles de recrutement dans les dits cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Pro-
mier Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 0136/TPG/DC/SA/PERS du 5.2.1986, du Trésorier
Payeur Général ;
(/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 71/247 du 20⁷ 1971 ^{prévus}, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, (E.N.A.M.) option : Trésor, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchies I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Trésor), et nommés au grade d'Inspecteur du Trésor stagiaire, indice 710.

- MALIE (Paul) né le 25 Janvier 1961 à Pointe-Noire
- NGANKOU (Alphonse), né le 3 Juillet 1957 à Kébara
- BAZEH (Basile-Jean-Claude) né le 3 Mai 1961 à Dolisie
- KOUBANGO-MOSSAH (Jean) né le 13 Janvier 1956 à Kingah II

ARTICLE 2. - Les intéressés, sont mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 3. - Le présent décret, qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera ~~enregistré~~ publié au JORF et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 19 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA. -

Ango Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGFCB..... 3
DGFP/EST..... 1
D.G.B..... 3
D.C.F..... 1
M.F.B..... 3
D.A.E..... 2
INTERESSES..... 4
DOSSIERS..... 3
SGCM/BC... 2/-